



Arrêté
concernant le crédit 2011 relatif au programme
d'entretien du domaine public
(Du 7 février 2011)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un montant de 1'783'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'entretien du domaine public en 2011.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Section des infrastructures et énergies.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Fabio Bongiovanni



Arrêté
concernant le crédit 2011 relatif au renouvellement des conduites
du réseau de distribution d'eau et la réfection du
réservoir de Chaumont
(Du 7 février 2011)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 2'388'500 francs est accordé au Conseil communal pour le renouvellement des conduites du réseau de distribution d'eau en 2011, sous déduction des 1'700'000 francs prévus en 2011 par arrêté du 19 avril 2010 concernant une demande de crédit relative au renouvellement de conduites du réseau de distribution de l'eau - programme 2010-2011.

Art. 2.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Il sera pris en charge par la Ville, dans son chapitre Eau.

Art. 3.- Le crédit de 440'000 francs accordé par arrêté du 19 avril 2010 pour la réfection du réservoir de Chaumont sera engagé en 2011.

Art. 4.- Cet investissement fera l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 2.5 %. Il sera pris en charge par la Ville, dans son chapitre Eau.

Art. 5.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction du Mittelland.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Fabio Bongiovanni



Arrêté
concernant une demande de crédit concernant l'application de la
deuxième étape du plan d'alignement n° 85 « Quartier des Fahys »
(Du 7 février 2011)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 1'199'500 francs (TTC) est accordé au Conseil communal pour l'application de la deuxième étape du plan d'alignement n° 85 « Quartier des Fahys » dont à déduire la participation de 50% au minimum des privés.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement, au taux de 2,5 % l'an, sera pris en charge par la Section des infrastructures et énergies.

Art. 3.- L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à finaliser les procédures foncières pour le droit de passage public pour piétons.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Fabio Bongiovanni



Arrêté
concernant une demande de crédit pour le remplacement et
l'acquisition de divers véhicules et machines
(Du 7 février 2011)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t é :

Article premier.- Un montant de 1'768'000 francs (TTC) pour l'année 2011 est accordé au Conseil communal pour le remplacement et l'acquisition de divers véhicules et machines.

Art. 2.- L'amortissement de cet investissement, au taux de 10 % l'an, sera pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des infrastructures et énergies.

Art. 3.- Le présent crédit est indexé sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Catherine Loetscher Schneider

Fabio Bongiovanni